

Paris, le 06 décembre 2012

Aux Présidents,
Aux Directeurs,

Objet : Recommandation patronale (fournisseurs logiciels de paye)

Madame, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur le Directeur,

Comme vous l'avait indiqué le Président dans son courrier du 04 septembre 2012, nous avons organisé une réunion d'information avec les principaux fournisseurs de logiciels de paye afin de les informer des évolutions de la CCN 51.

Nous venons de leur indiquer que, compte tenu de l'opposition majoritaire des organisations syndicales à l'avenant du 12 novembre 2012, c'est la recommandation patronale qui s'applique dans les établissements sanitaires et médico – sociaux adhérents de la FEHAP.

Je vous rappelle, comme indiqué dans le courrier du Président du 26 novembre 2012, que, en raison de la nécessité d'adapter les logiciels de paie aux mesures nouvelles applicables, un décalage dans la mise en œuvre de ces mesures pourrait être constaté.

Il conviendra alors de remettre à chaque salarié lors de la remise du bulletin de paie une note d'information qui pourrait être rédigée comme suit :

« Madame, Monsieur,

Suite à la dénonciation partielle de la convention collective de 1951, de nouvelles dispositions sont applicables à compter du **02 décembre 2012**. Certaines d'entre elles affectent directement la paie, il en est ainsi notamment des dispositions relatives à l'évolution de l'ancienneté (et de la technicité pour les personnels cadres).

La conclusion tardive des négociations engagées par la FEHAP avec les organisations syndicales ne nous a pas permis d'effectuer encore une mise à jour des paramètres du logiciel de paie.

Dès lors, il est possible qu'au cours du mois de décembre, voire de (*à compléter*), dans l'attente de la réalisation de cette mise à jour, votre rémunération ne soit pas conforme aux dispositions nouvellement applicables.

Nous vous informons, qu'en pareil cas, une régularisation sera effectuée avec la première paie réalisée après la mise à jour du logiciel.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur (la Directrice)

M »

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, Madame, Monsieur le Directeur,
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves-Jean DUPUIS', written over a vertical line.

Yves-Jean DUPUIS